

## Réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi) – Circulaire du 29 mars 2013

### 1. Mise en place des réseaux pour mieux coordonner l'ensemble des solutions de l'EN au sein des plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Aujourd'hui, le **repérage** des jeunes décrocheurs s'effectue par l'intermédiaire du **SIEI**, qui permet d'élaborer des listes de jeunes **+16ans** ayant abandonné leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme et qui ne sont pas réinscrits ni dans un établissement scolaire, ni dans un centre de formation (CFA). Les listes sont ensuite transmises aux responsables des 360 PSAD réparties sur le territoire.

### 2. Les principes des réseaux FOQUALE

Ces réseaux **rassemblent** (dans le périmètre d'action de la PSAD) les **établissements** et **dispositifs** relevant de l'EN et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Les réseaux permettent de **recenser toutes les solutions existantes** et favorisent la mutualisation d'expériences réussies. La **MLDS** participe à l'animation des réseaux en y développant une activité de **conseil, d'expertise** et d'ingénierie de **formation**. Elle contribue à l'élaboration des **bilans** de positionnement et collabore à la mise en place et au suivi des actions de formation et des **parcours individualisés** en lien avec les établissements d'accueil. Elle participe, en relation avec les CIO, à l'évaluation des besoins de formation et à **l'accompagnement** des jeunes vers les organismes les mieux adaptés. Elle est en mesure de proposer des solutions dans le cadre des réseaux FOQUALE.

A la rentrée 2013, en appui aux réseaux FOQUALE, des « **référénts DS** » sont nommés dans les établissements à fort taux d'absentéisme et de DS. Leur activité se situe au cœur du dispositif de prévention du DS. Ils se mobilisent et coordonnent l'action de prévention menée par les équipes éducatives (dont les CPE, personnels sociaux et de santé) au sein du **GPDS** (groupe de prévention du DS). Ils ont également pour mission de faciliter le retour en formation initiale des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau FOQUALE.

Ces actions contribuent à la « sécurisation des parcours de formation » en permettant aux jeunes de réintégrer la formation initiale, quels que soient leur statut et leur niveau de formation.

### 3. Mise en œuvre des réseaux

La responsabilité du réseau FOQUALE peut être confiée au responsable de la PSAD, soit à un personnel de direction ou un directeur de CIO. Les responsables désignent les membres du **comité de réseau** qui mobilise CE, MLDS, CIO. Le comité communique avec les acteurs

opérationnels de l'EN (MLDS, COP, équipes éducatives) et **recense les solutions** existantes, analyse, identifie les besoins et établit des bilans de son activité.

### *Des parcours personnalisés de retour en formation dans le cadre d'un contrat « Formation Qualification Emploi »*

**Contrat** avec une PSAD, **bilan** par les COP et la MLDS – Evaluation des besoins du jeune (compétences, niveau scolaire) – **solutions** de retour en formation (dans son établissement ou structure innovante type « Micro-lycée » ou en CFA, ou autres solutions) – accompagnement par un tuteur de l'EN

### *Partenariat privilégié avec l'Agence du Service Civique (ASC)*

- Possibilité d'accomplir une **mission d'intérêt général**, approfondir, consolider et élaborer leur projet personnel et professionnel
- Outils dédiés aux jeunes (Onisep) : « Masecondechance.fr » : communauté d'aide, d'information

